

**ABONNEMENT**  
**Saumur :**  
Un an ..... 30 fr.  
Six mois ..... 18  
Trois mois ..... 8  
**Poste :**  
Un an ..... 35 fr.  
Six mois ..... 18  
Trois mois ..... 10

**On s'abonne :**  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20  
Réclames, —... 30  
Faits divers, —... 75  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du Journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 AOUT

## LA MOBILISATION

Nous commençons à croire que le travail préparé par le ministère de la guerre n'avait pas été suffisamment caché aux officiers intéressés; nous pensions que cette prétendue improvisation avait dû être longuement mûrie avec les chefs chargés de faire l'expérience; nous redoutions en un mot que cette « expérience solennelle » ne fût qu'une comédie: — la révélation du *Figaro* nous prouve que nous n'avions pas tout-à-fait tort.

Du moment où un journaliste a pu connaître toutes les dispositions prises, il serait vraiment surprenant que M. le général Bréart, commandant du 47<sup>e</sup> corps d'armée, n'en eût pas été charitablement avisé.

Franchement, pour un exercice de ce genre, il était bien inutile que les Chambres votassent des millions.... (Paris.)

Le ministre de la guerre a ordonné une enquête très sérieuse à l'occasion de l'indiscrétion commise.

D'après le tableau des opérations quotidiennes, que nous avons donné dans notre dernier numéro, il est facile de se rendre compte que les journées les plus importantes seront les 9, 10, 12 et 15 septembre.

Pénétrons maintenant, avec le *Figaro*, dans le détail de ces opérations si complexes.

Dès le 6<sup>e</sup> jour (5 septembre), la 33<sup>e</sup> division est arrivée à Castelnaudary.

La 34<sup>e</sup> division est à Carcassonne le 4, à Montréal le 8, à Villavary le 9.

Il s'agit ici, bien entendu, des quartiers généraux.

Il y a eu lieu de préparer les mouvements des éléments non endivisionnés appartenant à la cavalerie et à l'artillerie de corps.

Ces éléments comprennent: le 10<sup>e</sup> dragons, le 9<sup>e</sup> chasseurs, les réserves et parcs du génie, les ambulances et les services divers du quartier général.

Le dixième jour de la mobilisation, le vendredi 9 septembre, est le premier grand jour des manœuvres. La 33<sup>e</sup> et la 34<sup>e</sup> division opèrent l'une contre l'autre.

Dès le 9 au soir, la 33<sup>e</sup> division tient Castelnaudary et ses environs, la 34<sup>e</sup> Villavary.

Le 10 septembre, la 33<sup>e</sup> division représente, d'après le thème adopté, l'arrière-garde d'une armée en retraite sur Pamiers et Mirepoix, suivie par une armée ennemie marchant sur Castelnaudary par le Nord et par l'Est.

La 38<sup>e</sup> division a pour mission de couvrir la retraite, en défendant la route de Castelnaudary à Mirepoix. Aussi prend-elle position sur les contre-forts qui s'étendent de Miraval à Feudeville.

Par contre, la 34<sup>e</sup> division est l'aile gauche d'une armée assaillante qui marche de Bram et Villavary sur Castelnaudary.

Informée de la présence de l'ennemi sur la position Miraval-Feudeville, elle attaque immédiatement.

Après la rencontre des deux divisions, le soir du dixième jour, le 17<sup>e</sup> corps tout entier est concentré à Castelnaudary.

La 17<sup>e</sup> brigade de cavalerie (comprendant le 9<sup>e</sup> chasseurs et le 10<sup>e</sup> dragons) est sur la route de Villefranche à La Bastide d'Anjou.

La 33<sup>e</sup> division est dans ses cantonnements de la veille à Castelnaudary (Secteur sud-ouest).

La 34<sup>e</sup> division est également à Castelnaudary (Secteur nord-ouest).

L'artillerie de corps et le train de combat du corps d'armée sont à Saint-Martin-Lalande.

Onzième jour (samedi 10 septembre). — Le corps d'armée en marche, en une seule colonne, se porte de Castelnaudary à Villefranche de Lauragais. La distance est de 22 kilomètres. Le 17<sup>e</sup> corps cantonne à Villefranche et dans les environs.

Douzième jour (11 septembre). — Repos.

Treizième jour (12 septembre). — Le corps d'armée manœuvre contre un ennemi figuré, d'après le thème suivant:

« Continuant sa marche sur Toulouse, le corps d'armée se heurte à une troupe ennemie en position à Montgaillard et sur les hauteurs qui s'étendent au nord jusqu'à Trébons. »

La manœuvre terminée, les différents éléments du corps d'armée reprennent leurs cantonnements respectifs de la veille.

Quatorzième jour (mardi, 13 septembre). — Revue de tout le corps d'armée dans la plaine du sud de Montgaillard.

Les troupes et le train de combat du corps d'armée seront formés sur deux lignes, face au nord, au nord de la route de Toulouse.

Les trains régimentaires, les parcs et les convois seront placés au sud de cette même route, entre elle et le chemin de fer.

Quinzième jour (14 septembre, mercredi). — Repos.

Seizième jour (15 septembre). — Dislocation.

Le centre de la fabrication du pain sera maintenu à Carcassonne pendant toute la durée des opérations.

Les centres de distribution seront aux gares de Bram, Castelnaudary, Villefranche.

La plus grande distance des cantonnements à ces gares n'excédant pas 12 kilomètres, les trains régimentaires suffiront pour les transports. Toutefois, des exercices de ravitaillement des trains régimentaires par les convois seront prescrits.

Les parcs d'artillerie, réserve d'effets, dépôt de remonte mobile, hôpitaux de campagne doivent débarquer à Carcassonne, au champ de manœuvre de la cavalerie, sur la route de Toulouse. Ils se rendront, de là, sur le terrain de la revue.

Quoique le centre de fabrication du pain soit maintenu à Carcassonne, le service de la boulangerie de campagne fonctionnera, à titre d'exercices, et fera un ou plusieurs déplacements.

Notamment, il se rendra à Castelnaudary où la fabrication du pain aura lieu par ses soins, les 12 et 13 septembre.

Une section de boulangerie de campagne pour un corps d'armée comporte six fours roulants.

Nous lisons dans la *France militaire*:

« L'appel va donc s'adresser aux réservistes et hommes des services auxiliaires appartenant aux départements du Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Ariège et Gers, lesquels ressortissent aux subdivisions de Royan, Agen, Marmande, Cahors, Montauban, Toulouse, Foix, Mirande et Saint-Gaudens. »

« Bien que nous n'ayons qu'une confiance très limitée dans les résultats de cette expérience, nous n'en sommes pas moins certain que le général Bréart, commandant le corps d'armée, lui fera produire son maximum d'effet utile. »

« On a grande confiance également dans l'activité et le talent de M. le colonel Guioth, chef d'état-major, admirablement secondé par M. Wolff, lieutenant-colonel d'artillerie. »

Voici quelle est la composition des troupes mobilisées, avec le nom de leur chef supérieur :

## INFANTERIE

33<sup>e</sup> division. — Général Vincendon, à Montauban; chef d'escadron de cavalerie hors cadres, Fournier, chef d'état-major; sous-intendant Fickelscherer.

65<sup>e</sup> brigade. — Général Clément, à Agen, 9<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> de ligne.

66<sup>e</sup> brigade. — Général Verrier, à Cahors, 7<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> de ligne.

34<sup>e</sup> division. — Général Waruet, à Toulouse; Marsaa, chef d'état-major, chef de bataillon d'infanterie h. c.; sous-intendant Lanes.

67<sup>e</sup> brigade. — Général de Brème, à Toulouse; 83<sup>e</sup> et 126<sup>e</sup> de ligne.

68<sup>e</sup> brigade. — Général Bellegarrigue; Auch, 59<sup>e</sup> et 88<sup>e</sup> de ligne; 29<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, à Castelsarrasin.

## CAVALERIE

17<sup>e</sup> brigade. — Général de Sonis, à Mon-

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

L'abbé Vitel, excellent pour consoler des maux habituels de la vie et montrer le ciel aux âmes souffrantes, avait peut-être moins les dons nécessaires pour toucher à certaines blessures.

— Vos affaires vont assez mal, mon cher enfant, lui dit-il tout d'abord. Vous déjeunez ici et non à Val-Régis, dont la porte paraît vous être fermée.

— Fermée? cria Edmond. Tout est donc brisé, accord et projets?

— Je le crains, et peut-être serait-il sage de vous exhorter au départ... Très franchement, oui... ce départ vous est imposé.

Le jeune homme tomba sur un siège avec accablement.

M<sup>re</sup> Krémelonnec avait été quelque peu préparé à cette péripétie par M. de Melens, qui lui avait raconté, en hochant sa valise, la démarche hasardeuse qu'il avait tentée.

— Que je réussisse ou non, avait ajouté le gentilhomme, ma présence est impossible ici pendant quelque temps. Pardonnez-moi de vous laisser

seul aux prises avec les hésitations que j'espère avoir fait naître.

M<sup>re</sup> Krémelonnec était à la fois satisfait et mécontent. Son instinct d'homme d'affaires lui criait que son client pouvait bien perdre une fortune à ne pas épouser la sœur aînée, et sa droiture d'homme de cœur lui faisait sentir que, pour Edmond, le bonheur s'appelait « Marguerite ».

— Je ne puis pourtant pas quitter le pays sans la revoir, dit Edmond en sortant de son abattement.

— Quel besoin de braver Junon irritée? objecta le notaire.

— Mais elle... elle, ma douce petite cousine?

— Cela ne serait pas séant, mon ami, dit l'abbé Vitel; il vous faut respecter les volontés de M<sup>lle</sup> de Val-Régis.

— Je ne m'en sens pas le courage?

— Allons, repartit le rude Breton, soyez homme.

— Je ne puis me résigner!...

— Soyez chrétien! murmura l'abbé Vitel avec un affectueux serrement de main.

On se mit à table. Quel déjeuner!... coupé des soupis désolés d'Edmond et des exclamations indignées de M<sup>re</sup> Krémelonnec. Edmond prétendait devoir faire, avant de partir, la demande en bonne et due forme de la main de Marguerite. Le notaire déclarait qu'après avoir fait la demande de M<sup>lle</sup>

Aure elle-même, rien ne serait plus aventureux que cette deuxième tentative.

— Patientez! disait le prêtre; le temps modifie toutes choses.

Non sans récriminations, son avis finit par être adopté. Il fut décidé que, pour la forme, les deux voyageurs se présenteraient à Val-Régis afin de s'informer des nouvelles de la malade en prenant congé d'elle. Ils étaient d'avance certains de n'être point reçus; mais qui pouvait savoir si la joie d'entrevoir Marguerite ne leur serait pas accordée?

Afin de ménager l'amour-propre de M<sup>lle</sup> Aure, l'abbé Vitel, dont la présence imposait le silence à tous les acteurs de cette scène de famille, devait les accompagner.

Quand ils sonnèrent à la grille de Val-Régis, M<sup>lle</sup> Aure souleva le rideau de sa fenêtre, les reconnut et rougit.

— Eux! murmura-t-elle. Ils ne blessent pas les convenances, tandis que je montre la faiblesse d'une femme vulgaire.

Sa femme de chambre, qui venait d'entrer, interrogeait du regard sur ce qu'elle devait faire.

— Recevez ces messieurs au salon, je descends, ordonna-t-elle.

Une nouvelle transfiguration venait de s'accomplir en elle. La fierté la conseillait, heureusement cette fois.

Bien surpris furent les visiteurs, et charmés

aussi, quand la camériste ouvrit devant eux la porte qu'ils supposaient fermée. C'était un peu d'espoir pour Edmond, et, pour l'abbé, l'indice que la raison reprenait le dessus chez la vaillante fille. M<sup>re</sup> Krémelonnec, le moins satisfait des trois, n'était pas fâché, cependant, d'étudier *de visu* la scène qui allait suivre et de voir quelle illusion pourrait encore entretenir son jeune ami.

Marguerite était seule au salon. M<sup>lle</sup> Aure n'avait pas prévu cette chose si simple quand elle avait ordonné d'y introduire les voyageurs.

La jeune fille, toute joyeuse, vint, la main tendue, au-devant des visiteurs.

— Je vous croyais partis déjà!

— Sans vous revoir!... babouilla M. de Val-Régis.

— Nous ne l'aurions pas voulu, dit le notaire.

— C'est été bien mal, en effet.

— Il m'est si pénible de partir, maintenant, ma cousine!... commença le jeune homme.

L'abbé Vitel, jugeant que l'heure n'était pas propice aux attendrissements, demanda des nouvelles de M<sup>lle</sup> de Val-Régis.

— La voici, répondit Marguerite avec le premier mouvement d'irritation qu'elle eût ressenti en toute sa vie.

Ce fut une troisième Val-Régis la Grande qui fit son entrée dans le salon. Ce n'était plus la solennelle personne du début, ni la vieille fille

tauban : Sous-intendant Saleta ; 40° dragons et 9° chasseurs.

#### ARTILLERIE

47° brigade. — Général Boscal de Réals de Morbec, à Toulouse ;  
De Canteloube de Marines, chef d'état-major, chef d'escadron ;  
Salin, Ecole d'artillerie, chef d'escadron, 48° et 23° d'artillerie.

#### GÉNIE

47° bataillon à Montpellier : Tribié, commandant.

#### TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

47° escadron à Montauban ; 47° section de secrétaires d'état-major, 47° section de commis et ouvriers d'administration et 47° section d'infirmeries militaires à Toulouse.

La plupart des journaux blâment l'indiscrétion commise au sujet de la mobilisation.

Chacun émet son opinion sur ce sujet — on va même jusqu'à prétendre que le chef du cabinet aurait écrit au général Ferron pour l'engager à désigner au dernier moment un autre corps que le 47°.

Tout en n'ajoutant aucune créance à ces racontars, nous n'en sommes pas moins disposés à approuver l'idée, émise par quelques-uns de nos confrères, de désigner inopinément, à la dernière minute, un autre corps que le 47°.

Nous l'avons dit et nous le répétons : si cette expérience n'est pas faite loyalement, les millions qu'on y emploiera seront de l'argent jeté au vent et que l'on pourrait beaucoup mieux utiliser.

Mais trêve de récriminations. L'ordre est donné, il faut qu'il soit exécuté.

La France dit : « Nous sommes joués, nous sommes ridicules, l'Europe se moquera de nous, et les Allemands s'écrieront une fois de plus : Vous voyez bien que les Français sont des badauds et des étourdis ! »

Le ministre de la guerre n'avait qu'une chose à faire en lisant le journal révélateur : c'était de contremander la mobilisation du 47° corps et d'en désigner un autre.

En ne le faisant pas, il avoue que l'expérience ne signifie rien pour le cas d'une surprise et d'une guerre subite ; au lieu de nous rassurer, elle nous inquiète.

### 95° ANNIVERSAIRE

#### de la 1<sup>re</sup> République

Il y a conflit et conflit grave entre l'assemblée des autonomistes qui administrent la commune de Paris et le gouvernement de la République.

Par une délibération, régulièrement prise en séance, les autonomistes avaient invité tous les conseils municipaux radicaux de France à se réunir en congrès. Des fonds, prélevés toujours, hélas ! sur les infortunés contribuables parisiens doivent servir à organiser ce congrès des communes.

Le gouvernement vient d'annuler la délibération.

Aussitôt part de l'Hôtel-de-Ville la convo-

minaude de la veille, ni même la Junon furieuse que l'on redoutait. C'était une femme grave et calme, bien de son âge et presque sympathique sous le voile mélancolique qui amortissait l'éclat de son regard.

Elle ne tendit pas la main à ses visiteurs, mais sa parole fut affable et son salut sans affecterie.

— Je vous remercie d'être venus, dit-elle. J'étais si souffrante ce matin, que j'ai dû me priver de la satisfaction de vous recevoir. Pardonnez à mes nerfs : ce sont d'impitoyables tyrans.

— Vous êtes mieux maintenant ? demanda Edmond.

— Oui, mon cousin, assez pour pouvoir vous dire que je garderai le meilleur souvenir de nos rapides relations.

Edmond s'inclina. Le notaire ouvrit la bouche. Bien vite M<sup>lle</sup> Aure la lui ferma :

— Croyez que je regrette de ne pouvoir les rendre durables, indissolubles... telles enfin que vous le désirez... telles que votre messenger, mon cousin, avait eu mission de me les présenter. J'ai longuement réfléchi : c'est impossible. Du moins, veuillez être convaincu que je me livre, de nouveau, aux chances du procès Val-Régis contre Val-Régis avec le désir que sa conclusion, quelle qu'elle soit, ne ravive pas entre nous une haine séculaire qui vient de s'éteindre en nos personnes.

— C'est mon désir le plus ardent ! s'écria le

cation aux conseils municipaux de France, « à la France républicaine représentée par les délégués des communes », pour se réunir le 22 septembre, « 95° anniversaire de la proclamation de notre première République ».

Ce congrès, d'après le document municipal, « a pour objet de donner à la célébration du centenaire de 1789 sa véritable signification ».

Les autonomistes ont donc passé outre, malgré l'annulation de la délibération par le gouvernement.

Celui-ci menace, par une note officielle, d'annuler toutes les délibérations par lesquelles les conseils municipaux de province délégueraient leur maire, soit quelque autre de leurs membres, au congrès des communes.

Le conseil municipal de Paris déclare qu'il passera outre ; les conseils municipaux de France restent bel et bien convoqués.

Là-dessus, le gouvernement télégraphie aux préfets de faire la morale aux maires pour empêcher cette mobilisation d'un nouveau genre.

Diablotin que va-t-il résulter de ce conflit ?

Il n'y a pas de loi qui interdise aux conseillers municipaux des départements de venir faire un tour à Paris, quand même ils choisiraient le 22 septembre pour faire le voyage.

Et il paraît difficile de les empêcher de se donner le mot pour venir tous ensemble, si la convocation du conseil municipal avait un écho sérieux.

Les conseillers municipaux ne sont pas des fonctionnaires, et ils ont le droit d'aller et de venir selon leur fantaisie.

Si donc l'opinion de ces honorables représentants des communes était de se rendre à la convocation, nous serions curieux de savoir de quelle façon le gouvernement de M. Rouvier prétend les obliger à rester chez eux.

S'ils prennent des délibérations en faveur du voyage, le gouvernement annulera ces délibérations. Soit. Mais s'en suivra-t-il que les compagnies de chemins de fer leur refuseront des billets pour Paris ?

Les instructions envoyées et les annulations annoncées ne sont que des enfantillages opportunistes.

#### LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE

Un Conseil municipal qui a une façon particulièrement originale de pratiquer la neutralité scolaire, c'est à coup sûr celui de Saint-Ouen (Seine).

Dimanche, a eu lieu dans la commune la distribution des prix aux élèves des écoles primaires.

Au nombre des livres choisis par messieurs les conseillers municipaux eux-mêmes, figuraient : la Critique sociale, de Blanqui ; le Bachelier, les Réfractaires et l'Insurgé, de Jules Vallès ; Juin 48, de Victor Marouck ; la Femme et la Révolution, de Stackelberg ; l'Ère Nouvelle, de Louise Michel ; les Chansons, de J.-B. Clément ; les Chants révolutionnaires, d'Eugène Pot-

jeune homme.

Le notaire admirait la force de caractère et la souplesse d'esprit de cette femme, qui avait touché la pente du ridicule et qui se relevait intacte, en gardant le beau rôle.

— Adieu, messieurs, reprit-elle avec noblesse. Je vous sais gré des démarches que vous avez infructueusement tentées, et prie Dieu qu'il bénisse votre avenir.

Les deux hommes se levèrent aussitôt, pour prendre congé, par un salut profondément respectueux, de cette énergique fille si maîtresse d'elle-même après une telle épreuve. Edmond tourna vers Marguerite des yeux désolés. Il eût voulu lui dire adieu, ou plutôt au revoir... M<sup>lle</sup> Aure, debout devant eux, inflexible sous son sourire, les séparait mieux que la distance. Il fallut se contenter d'un froid salut et quitter, sans plus oser, ce salon d'une hospitalité si intermittente.

Bourelong avait préparé un cabriolet pour conduire lui-même les voyageurs à la station. La générosité d'Edmond l'avait tout à fait réconcilié avec les accidents possibles dont son auberge pouvait devenir le théâtre. Plantée sur le seuil de l'auberge, M<sup>me</sup> Bourelong, qui était une âme sensible, pleura le départ du fils généreux comme elle avait pleuré le père inconnu.

(A suivre.)

lier ; les Exilés de 1871, d'Eugène Chate- lain ; et les... Amours secrètes de Pis IX !

On connaît ce dernier livre par la publicité d'un procès retentissant. L'impiété et l'obscénité y sont au service de la plus ignoble diffamation. Son auteur a subi la condamnation prononcée par un tribunal républicain.

Eh ! bien, voilà le livre qu'on a distribué dans des écoles où, sous peine de prison et d'amende, des pères et mères de famille sont obligés d'envoyer leurs enfants.

Voilà le livre qu'on a osé mettre dans les mains d'écoliers, en même temps que d'autres volumes remplis de déclamations athées, de blasphèmes, d'excitations révolutionnaires, de thèses antisociales.

Léo Taxil est en train de devenir le Berquin des écoles laïques, et Blanqui son Fénelon !

On conçoit qu'une telle distribution de prix ne pouvait manquer d'être rehaussée par l'éclat d'une éloquence en rapport avec les volumes distribués.

Le citoyen Chatelain, nous dit l'Intransigeant, a exhorté les enfants à refuser de faire leur première communion, et il a signalé le prêtre comme un propagateur de mensonge. Il a terminé son discours par les cris de : Vive la Révolution ! Vive la République égalitaire !

Le citoyen Chauvière a tonné contre l'Église.

Quant au citoyen Dumay, « il a fait un tableau chaudement coloré des iniquités sociales de l'ordre actuel, tout en esquissant une société de l'avenir basée sur des principes de justice ».

Et l'Intransigeant ajoute :

« Les trois orateurs ont été avidement écoutés et compris par ces deux mille écoliers qui applaudissaient à outrance ».

Voilà la neutralité scolaire !

Cette manifestation communarde a scandalisé une feuille opportuniste qui témoigne en ces termes son indignation :

« La police poursuit avec beaucoup de raison, sur les boulevards et dans les rues, les marchands de cartes transparentes et autres industriels de même acabit ; le ministre de l'instruction publique est-il donc désarmé contre les misérables qui, publiquement, cyniquement, empoisonnent l'esprit des enfants imprudemment confiés à leur détestable et honteuse direction ? »

Tout doux ! Petite République française, les « misérables » dont vous parlez ne sont que les continuateurs de votre ami Jules Ferry.

Les enfants « imprudemment confiés à leur détestable et honteuse direction », ont été livrés à ces « empoisonneurs », sous peine de prison et d'amende, en vertu de vos lois d'enseignement laïque obligatoire.

Vous avez chassé les religieux et les religieuses de vos écoles ; les communards s'en sont emparés.

Vous avez banni le catéchisme ; on lui a substitué l'enseignement des dogmes socialistes.

Vous avez proscrié les crucifix ; on les a remplacés par les insignes et les emblèmes de la Révolution.

Vous avez décrété l'enseignement athée ; les logiciens sont venus qui enseignent l'athéisme.

Cela devait arriver, et nous l'avions bien prévu lorsque nous montrions dans la neutralité scolaire qu'on nous promettait un leurre, un mensonge.

En face des lois impuissantes, devant un gouvernement désarmé, les municipaux de Saint-Ouen ont brutalement violé la neutralité scolaire. Mais ces empoisonneurs d'enfants ne sont pas les seuls coupables ; ils comptent au nombre de leurs complices tous les hommes qui ont soutenu, voté ou approuvé ces lois scélérates dirigées contre les droits sacrés de la famille, la liberté d'enseignement, les consciences chrétiennes et monarchiques.

JOSEPH DE GODLEWSKI.

#### CHRONIQUE GÉNÉRALE

##### UN ACTE DE TRAHISON

Le ministère de la guerre communique la note suivante qui vise à une grave nouvelle donnée par Paris :

« Deux wagons contenant des fusils modèle 86 ont été expédiés de la manufacture

de Saint-Etienne à la direction de Besançon. Conformément aux instructions ministérielles, ces wagons étaient plombés.

À l'arrivée de Besançon, il a été constaté que l'un de ces wagons avait été déplombé en cours de route, que le plomb de l'Etat avait été remplacé par le plomb PLM sur lequel on avait gratté le nom de la gare.

La direction de l'artillerie de Besançon a en conséquence refusé d'en prendre livraison.

Les wagons doivent être ouverts aujourd'hui et la vérification du contenu des caisses aura lieu en présence des agents de la Compagnie.

Une enquête est ouverte.

Paris ajoute avec raison :

« On ne contestera pas, nous l'espérons du moins, que l'opinion publique ait le droit d'être complètement éclairée sur cet acte de trahison. »

Il faut, en effet, que la vérité soit connue, et nous blâmerions sévèrement toute mesure destinée à dissimuler le résultat de l'enquête.

#### SURMENAGES

On écrit au Figaro :

« Monsieur le Rédacteur en chef,

Je suis médecin en province. A ce titre, je suis entré chez un modeste commerçant où j'ai trouvé, vendredi soir, 12 août, à huit heures, un petit garçon, âgé de huit ans, né en janvier 1879, avec les devoirs suivants pour le lendemain samedi huit heures :

1° Géographie. Apprendre les réseaux des chemins de fer des Compagnies du Nord, de l'Ouest et de l'Est de la France.

Tracer une carte de ces réseaux à l'encre ou au crayon.

2° Grammaire de Larousse. Apprendre les n<sup>os</sup> 422 à 428 ; modes, temps, conjugaison et classification des verbes. Réapprendre les six verbes modèles, Avoir, Être et les quatre conjugaisons.

3° Arithmétique par Auvart. 3 problèmes à faire ; n<sup>os</sup> 618, 619, 620, et en outre trois divisions avec décimales.

L'enfant, sorti de l'école à quatre heures un quart, s'est mis à l'œuvre à cinq heures, a interrompu sa besogne pour souper, s'est remis à ses devoirs aussitôt après et, sans interruption, a travaillé jusqu'à neuf heures. A ce moment, comme il n'avait pas terminé, son frère aîné a dû lui prêter son concours.

Le lendemain matin, il a repassé ses leçons.

Cet enfant qui, au mois d'août, a dû travailler à la lumière pour remplir sa tâche, a été privé de cette bonne récréation du soir que jadis ses semblables prenaient dans la rue, sous l'œil du père.

J'ai pensé qu'un tel exemple, pris entre tous, valait mieux que toutes les discussions d'une Académie de médecine qui a eu trop en vue l'instruction secondaire et pas assez l'instruction primaire.

Aussi, quel est le résultat ? L'enfant est pâle et fatigué ; il a mal à la tête et ne pouvait plus continuer sa besogne. Il est temps que sa tante, qui vend des fruits et des légumes au marché, l'emmène avec elle à la campagne pour refaire sa santé altérée, comme cela arrive tous les ans.

On ne peut accuser le malheureux instituteur qui donne ces devoirs écrasants et qui obéit à un programme insensé.

Il faut viser plus haut et s'en prendre à ce corps universitaire qui dort depuis des années et qui réagit sans mesure et convulsivement sous les attaques dont il est l'objet.

M. le ministre de l'instruction publique, au lieu de faire des voyages répétés par toute la France et de prononcer des discours, ne ferait-il pas mieux de se faire représenter la liste des devoirs qui sont imposés, à un jour donné, à nos pauvres petits enfants ? Qu'il essaye lui-même et qu'il constate combien de temps il lui faudrait, à lui, grand maître de l'Université, pour remplir la tâche de ces pauvres petits êtres.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

D<sup>r</sup> X.

Parmi les maires révoqués pour être allés à Jersey présenter leurs hommages au comte de Paris, se trouvait M. le marquis

de Cornulier, maire de Fontaine-Henri, député du Calvados. On vient de procéder au remplacement de M. de Cornulier, et le conseil municipal s'est fait un devoir de choisir son fils, M. le comte Jean de Cornulier. On ne voit pas bien ce que la République aura gagné au changement.

**LA JUSTICE RÉPUBLICAINE**

Le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône a condamné le sieur M..., instituteur public; la fille P..., institutrice, et la mère de l'instituteur, pour suppression de l'enfant mis au monde par cette institutrice; l'instituteur a brûlé le cadavre dans le poêle de l'école communale.

Six mois de prison pour l'instituteur et sa mère, un mois pour l'institutrice, ce n'est pas trop cher. C'est le taux de la justice républicaine pour les instituteurs laïques. — La moindre chiquenaude donnée à un gamin insolent coûterait beaucoup plus cher que cela à un congréganiste.

(Gazette des Campagnes.)

**REVUE FINANCIÈRE**  
HEBDOMADAIRE

Paris, 28 août.

Le marché soutient sa bonne allure, les cours de nos rentes sont fermes : 3 0/0, 81.85; 4 1/2 0/0, 108.47.

Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'ayant pas encore atteint le pair laissent une marge à la hausse suffisante. L'action se négocie à 1,387.

La Société Générale se maintient solidement à 485, les cours sont fermes à ce niveau et seront certainement dépassés sitôt que le marché aura repris son activité habituelle.

La Banque d'Escompte est demandée à 468. Les tendances continuent à porter ce titre vers le pair qui sera atteint rapidement, étant donnée l'excellente situation de la Société.

Les Dépôts et Comptes courants sont sans changement aux environs de 600.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Via a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. La réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se soldé par 132,026 en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont l'objet de demandes suivies. La modicité du prix d'achat facilitée par les coupures de 100 francs rendent ce titre fort attrayant, on sait que de plus les polices sont remboursables au pair sur simple demande et donnent un intérêt rémunérateur de 5 0/0. C'est donc une valeur de placement qui peut figurer dans tous les portefeuilles sérieux.

Le Crédit Lyonnais de plus en plus délaissé reste à 367.50.

L'action de Panama cote 368. Les diverses obligations sont très bien tenues, on recherche surtout celles des emprunts 6 0/0 remboursables à 1,000 francs.

Peu de variations dans les cours des actions de nos chemins de fer.

Les obligations atteignent leurs plus hauts cours.

**Nouvelles militaires.**

Judi dernier, tous les officiers de l'École de Saint-Cyr ont été invités à dîner à l'hôtel Continental par le prince Kanin, qui revêtait ce jour-là, pour la première fois, l'uniforme de sous-lieutenant de cavalerie de l'armée japonaise. Après deux années passées à l'École spéciale militaire comme élève, il tenait à remercier ses anciens chefs et à les associer, comme il l'a exprimé en quelques paroles émus, à la joie qu'il éprouvait d'appartenir désormais à l'armée de son pays, qu'unissent à la France des liens de vive sympathie.

**LES MUSIQUES MILITAIRES**

Le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée, la circulaire suivante relative aux musiques militaires :

« En vue d'accélérer l'expédition des affaires, j'ai décidé qu'à l'avenir MM. les commandants d'armes statueront directement sur toutes les demandes ayant pour but d'obtenir le concours des musiques militaires pour des fêtes publiques ou pour toute autre cérémonie, sous la réserve que ces demandes seront transmises par les municipalités et appuyées par l'autorité préfectorale, et que les municipalités se mettront en règle, au point de vue desorceaux à exécuter, avec la Société des auteurs et compositeurs de musique, qui a des représentants dans toutes les villes.

» Les dispositions de la circulaire ministé-

rielle du 4<sup>er</sup> avril 1885 sont abrogées par la présente décision. »

**CHRONIQUE LOCALE**  
ET DE L'OUEST

Les obsèques de M. G. Le Brecq ont eu lieu samedi et ont dû être pour sa famille si cruellement frappée une bien douce consolation, si toutefois les témoignages de sympathie peuvent être un adoucissement à une si grande douleur. Le cortège se composait non seulement de ses concitoyens, l'élite de la société, du commerce et de la classe ouvrière, mais encore Fontevraull, la Touraine et Chinon, où M. Le Brecq comptait de nombreux amis, étaient dignement représentés.

L'éloge de notre excellent concitoyen était dans toutes les bouches. Chacun rendait un public hommage à ses qualités, à la droiture de son jugement, à son affabilité et à sa bonté égale pour tous. M. Le Brecq, d'une très grande charité, ne laissait point sans secours les misères qui lui étaient signalées, et les ouvriers nécessiteux savaient bien qu'on ne frappait jamais en vain à sa porte; lui, de son côté, donnait généreusement avec une exquise délicatesse.

Depuis longtemps, M. Le Brecq avait reconnu la gravité de sa situation, et il s'était préparé de longue main à mourir en chrétien. Aussi la mort ne l'a point surpris. Il y a tout lieu d'espérer que le sacrifice qu'il a fait de sa vie, et la peine qu'il a éprouvée de quitter sa famille et deux jeunes enfants lui seront méritoires.

Son cercueil était orné de plusieurs couronnes; l'une d'elles avait été offerte par la commission de la Société des courses, dont M. Le Brecq a été président pendant de longues années. Est-il besoin de rappeler que, sous son habile direction, la Société a atteint un haut degré de prospérité et qu'il n'a pas peu contribué au succès de nos fêtes hippiques?

**COURSES DU VELOC-CLUB SAUMUROIS**

Le temps n'a pas été très clément pour les courses d'hier; cependant, pas mal de curieux s'étaient rendus sur le Chardonnet pour assister aux péripéties de ce genre de sport, qui devient de plus en plus à la mode.

Beaucoup de coureurs — et des meilleurs — avaient répondu à l'appel des vélocistes saumurois; aussi ces courses ont-elles été particulièrement intéressantes.

En voici le résultat : 4<sup>er</sup> course (bicycles). — 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent; 3<sup>e</sup> prix, un objet d'art.

Six partants. Arrivé premier, Brice, d'Angers; 2<sup>e</sup>, Lemanceau, d'Angers; 3<sup>e</sup>, Cottereau, d'Angers.

2<sup>e</sup> course (bicycles). — 1<sup>er</sup> prix, 400 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 50 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 20 fr.; 4<sup>e</sup> prix, 10 fr.

Six partants. Arrivé premier, Charron, d'Angers; 2<sup>e</sup>, Brice, d'Angers; 3<sup>e</sup>, Lemanceau, d'Angers; 4<sup>e</sup>, Bezar, de Tours.

3<sup>e</sup> course (tricycles). — 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent; 3<sup>e</sup> prix, médaille d'argent; 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze.

Quatre partants. Arrivé premier, Brice, d'Angers; 2<sup>e</sup>, Cottereau, d'Angers; 3<sup>e</sup>, Lamballe, de Tours; 4<sup>e</sup>, Lemanceau, d'Angers.

4<sup>e</sup> course régionale (tricycles). — 1<sup>er</sup> prix, 50 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 30 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 20 fr.; 4<sup>e</sup> prix, médaille d'argent.

Six partants. Arrivé premier, Charron, d'Angers; 2<sup>e</sup>, Brice, d'Angers; 3<sup>e</sup>, Cottereau, d'Angers; 4<sup>e</sup>, Bibolin.

5<sup>e</sup> course (monocycles). — 1<sup>er</sup> prix, 15 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 10 fr.

Deux partants. Arrivé premier, Grandhomme, d'Angers; 2<sup>e</sup>, Cottereau, d'Angers.

6<sup>e</sup> course. Handicap d'honneur. — Un objet d'art.

Arrivé premier, Charron, d'Angers.

A cinq heures et demie, tout était terminé, et les coureurs se sont rendus au siège social, café du Commerce, où les prix ont été donnés. On a trinqué à la prospérité de toutes les sociétés vélocipédiques en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Nous ne voulons pas oublier l'Harmonie Saumuroise, qui a si gracieusement prêté son concours et rehaussé, par de charmants morceaux, l'éclat de la fête.

M. Bury, ancien député républicain de Maine-et-Loire, conseiller général, maire de Distré, vient d'envoyer à M. le maire de Saumur sa démission de président de la Société de viticulture et de directeur du Jardin des plantes de cette ville, fonctions qu'il remplissait depuis 1877.

Par arrêté, en date du 25 août, M. le maire a nommé pour le remplacer M. Cartier, ancien pharmacien, demeurant à Baugneux.

M. Cartier est également le pharmacien en chef de l'Hospice de Saumur.

**LES OFFICIERS AUX MANŒUVRES**

On lit dans l'Union libérale de Tours : « Le baron de Grandmaison, ayant appris que, le 19 septembre prochain, tous les officiers étrangers prenant part aux grandes manœuvres se trouveraient réunis à Montreuil-Bellay, vient d'adresser au général Carrey de Bellemare une lettre par laquelle il met gracieusement tout son château à la disposition de ces officiers.

» Le baron de Grandmaison serait dans l'intention, si l'invitation est acceptée, d'offrir aux officiers étrangers une magnifique fête de nuit.

» Le général en chef n'a pas encore répondu, il est hésitant.

» Le général de Bellemare ne peut refuser cette offre. Une occasion se présente pour recevoir dignement la mission étrangère, il doit accepter immédiatement cette gracieuse invitation du baron de Grandmaison. »

**LES RÉGATES DES PONTS-DE-CÉ**

Voici les résultats des régates qui ont eu lieu hier aux Ponts-de-Cé, après l'inauguration de la statue de Dumacus :

Périssoires. — 1<sup>er</sup>, Fifi, d'Angers; 2<sup>e</sup>, la Gobie, de Saumur; 3<sup>e</sup>, Rigolette, du Mans.

Périssoires à 2 avirons. — 1<sup>er</sup>, Nina, de Tours; 2<sup>e</sup>, Rosière, du Mans; 3<sup>e</sup>, Alerte, de Tours; 4<sup>e</sup>, Cinq-Sec, d'Angers.

Course en futreaux. — 1<sup>er</sup>, Patron; 2<sup>e</sup>, Godon; 3<sup>e</sup>, Gentilhomme; 4<sup>e</sup>, Charron, tous des Ponts-de-Cé.

Course à 4 avirons. — 1<sup>er</sup>, Cinq-Sec, d'Angers; 2<sup>e</sup>, Sirène, de Tours; 3<sup>e</sup>, Tout-à-la-douce, du Mans; 4<sup>e</sup>, Mascotte, d'Angers.

**TOURS.**

Les premiers régiments de la garnison de Tours se mettent en route pour les grandes manœuvres. Le 25<sup>e</sup> dragons est parti hier, 28 août; le 7<sup>e</sup> hussards a dû partir ce matin.

L'orage de samedi soir. — Nous avons eu, à Tours, dans la nuit de samedi, un violent orage, qui avait commencé, le soir vers 9 heures, par un véritable feu d'artifice céleste. Les éclairs, d'une grande intensité, se succédaient sans interruption, partant de divers points de l'horizon.

Vers onze heures, le tonnerre s'est mis à gronder fortement, pour ne s'arrêter qu'à minuit. Puis il est tombé plusieurs averses qui ne nous ont pas amené la fraîcheur impatientement attendue.

**POITIERS.**

L'incendie du boulevard du Grand-Cerf. — Vendredi soir, vers dix heures, le tambour battant la générale et le clairon sonnait l'alarme annonçant dans tous les quartiers de la ville qu'un incendie venait d'éclater.

Le feu s'était en effet déclaré dans les bureaux de M. Ripault, marchand de chiffons, boulevard du Grand-Cerf, et de là s'était propagé dans ses hangars et dans ceux où MM. Neveu, boucher, et Nivet, épiciier, déposent leurs marchandises. Trouvant dans les chiffons gras, les peaux, la paille et le foin, un aliment tout préparé, l'incendie avait pris une extension telle que lorsque la première pompe arriva, les flammes avaient déjà gagné les charpentes.

Au premier signal, la chaîne fut organisée par M. Gras, capitaine des pompiers, arrivé un des premiers sur le théâtre de l'incendie, avec le concours des habitants du quartier, hommes et femmes.

Cette première pompe, enlevée de force du dépôt par quelques jeunes gens intelligents et dévoués, fut mise en batterie dans la cour de M. Nivet, pour protéger sa maison.

Bientôt après la pompe de la gare, des détachements d'artilleurs et de fantassins et

trois autres pompes arrivèrent et le feu fut attaqué vigoureusement.

Mais, malgré la bonne volonté de tous, on reconnut bientôt qu'il n'y avait qu'à faire la part du feu.

Les artilleurs du 20<sup>e</sup> démantèrent du hangar de M. Nivet un grand nombre de bidons de pétrole et de luciline et les déposèrent sur le boulevard Jeanne d'Arc.

Ce sauvetage fut opéré sous la direction de M. Anet, adjutant au 20<sup>e</sup> d'artillerie, et M. de Larrard, maréchal des logis au même régiment, qui firent preuve, dans la circonstance, d'un courage à toute épreuve.

Sans eux, tout le quartier sautait. D'un autre côté, les pompiers, armés de haches, démolirent les chevrons du hangar de M. Neveu, pour empêcher le feu de se communiquer à la maison de M. Nivet et à la maison de M. Bourdin, dépositaire de la Compagnie des allumettes.

Vers deux heures, tout danger avait disparu. Les pertes causées par cet incendie doivent être considérables.

Les bâtiments d'une longueur de 40 mètres environ et presque toutes les marchandises qu'ils contenaient ont été la proie des flammes.

On ignore comment le feu s'est déclaré. On nous signale comme s'étant particulièrement distingué dans l'organisation des premiers secours M. l'abbé Bellevilla, aumônier de l'Hôpital Général.

(Journal de la Vienne.)

L'orage de samedi soir. — L'avant-dernière nuit, un orage épouvantable a éclaté sur Poitiers.

Une pluie torrentielle, accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre à faire trembler les plus courageux, s'est déchaînée sur notre ville depuis dix heures jusqu'à minuit.

Le faubourg du Pont-Neuf a été particulièrement inondé.

Le tonnerre est tombé chez un boulanger des Cours, et aussi dans une maison située près le pont Joubert et appartenant à M. David, propriétaire. La foudre, après avoir renversé une cheminée, est descendue dans une chambre du second étage et a détérioré le plafond.

**Publications de mariage.**

Paul-Louis Tremblay, employé de commerce, et Augustine Girard, sans profession, tous deux de Saumur.

Constant-Nicolas Garçon, cocher (veuf), et Jeanne Chalopin, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Clément Pineaù, journalier (veuf), de Roiffé, et Est-lla Maîtrejean, journalière, de Saumur.

**Marché de Saumur du 27 Août 1887**

Blé semence (l'hect.)	— —	Graine de trèfle 50k.	— —
Blé nouveau (l'hect)	16 30	luzerne. 30k.	— —
Foin. 1 <sup>er</sup> q. l'h. 77k.	16	— de lin. 50k.	— —
Halle moyenne, 77k.	15 75	Foin (la char.) 780k.	60k65
Seigle. . . . .	75k. 10 25	Luzerne n. 780k.	50k55
Orges. . . . .	65k. 10 25	Paille — 780k.	40k15
Avoine. . . . .	50k. 8	Amandes en c. 50k.	— —
Fèves. . . . .	75k. 11	— cassées 50k.	— —
Pois blancs. . . 80k. 22		Cire jaune. . . 50k.	190 —
— rouges. . . 80k. 20			
Colza . . . . .	65k. 18	Chanvres 1 <sup>er</sup> qualité,	
Chenevis . . . 50k. —		les 52 k. 500.	— —
Farine, culas. 157k. 45		2 <sup>e</sup>	— —
Huile de noix. 50k. 125		3 <sup>e</sup>	— —

**VILLE D'ORAN**

**ÉMISSION**

de 10,700 Obligations 4 1/2 % de 500 fr.

REMBOURSABLES À 500 FRANCS EN 50 ANS  
Coupons 30 Juin et 31 Décembre à Paris et à Oran.

**TAUX D'ÉMISSION : 495 FRANCS**, payables  
Fr. 100 à la souscription,  
» 395 à la répartition.

Titres délivrés au porteur délivrés dans les quinze jours  
**RECETTES ANNUELLES DE LA VILLE D'ORAN :**  
1877. . . . . 805,000 »  
1878. . . . . 4,440,000 »  
1887 (prévisions). . . 4,850,000 »

**SOUSCRIPTION LE 30 AOÛT 1887**  
A PARIS : à la Société Générale, 51, rue de Provence, et au Crédit Algérien, place Vendôme, 15.

EN PROVINCE : aux Agences de la Société Générale et chez les correspondants du Crédit Algérien.

A MARSEILLE : à la Société Marseillaise, 20, rue de la République, sans rien allouer, les écoulements anciens ont été pris en compte.  
Émission franco contre mandat-paiement. — Prix : 5 fr. le Titre.  
J. PEREZ, Ph<sup>o</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué  
licencié à Saumur, rue du  
Marché-Noir, n° 42,  
et de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à  
Montreuil-Bellay.

**VENTE**

En vingt lots,

**Biens de Mineure**

Consistant en :

**TERRES, PRÉS, JARDINS  
ET VIGNES**

Situés commune du Vaudelnay-Rillé.

L'ADJUDICATION aura lieu par  
le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT,  
notaire à Montreuil-Bellay, en la  
salle de la mairie du Vaudelnay-  
Rillé, le dimanche 25 sep-  
tembre 1887, à une heure de  
l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il  
appartiendra :  
Qu'en exécution d'un jugement  
sur requête, rendu par le Tribunal  
civil de première instance de Saum-  
mur, le vingt-trois juillet mil huit  
cent quatre-vingt-sept, enregistré,  
homologant une délibération du  
conseil de famille de la mineure Eu-  
génie-Anne Pallard, prise sous la  
présidence de M. le juge de paix de  
Montreuil-Bellay, le trois juin mil  
huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence  
de M. Eugène Pallard, charpentier,  
demeurant au Puy-Notre-Dame,

« Agissant au nom et comme tu-  
teur naturel et légal de Eugénie-  
Anne Pallard, sa fille mineure,  
» issue de son mariage avec dame  
» Anne Moreau, son épouse décédée,  
» Ayant M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué,

En présence ou en l'absence, après  
qu'il aura été dûment appelé, de M.  
Pierre Champeneau, propriétaire-  
cultivateur, demeurant au Vaudelnay,  
agissant au nom et comme subrogé-  
tuteur de la mineure Pallard, sus-  
nommée ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-  
indiqués, procédé par le ministère de  
M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, commis à cet  
effet par le jugement sus-énoncé, à la  
vente aux enchères publiques des  
immeubles ci-après, sur les lotisse-  
ments et mises à prix ci-dessous, fixés  
d'office par le Tribunal.

Commune du Vaudelnay-Rillé.

**1<sup>er</sup> Lot.**

Huit ares quatre-vingt-trois cen-  
tières de terre, situés dans les Baux-  
bues de Sanziers, commune du Vau-  
delnay-Rillé, joignant au nord la terre  
du sieur Briand, Joachim, au midi  
celle de M. Bancheureau, Pierre, au  
levant le sieur Thuau, Michel, au cou-  
chant ledit sieur Bancheureau.

Mise à prix : deux cents francs, ci. 200

**2<sup>e</sup> Lot.**

Neuf ares soixante-deux cen-  
tières de terre, situés au Chil-  
lonnes, commune du Vaudelnay,  
joignant au couchant la terre  
du sieur Thibault, Prosper,  
au midi celle du sieur Robert,  
Germani, au levant celle du  
sieur Robin, Louis, et au nord  
le chemin de Messemé au Vau-  
delnay.

Mise à prix : deux cent cin-  
quante francs, ci. 250

**3<sup>e</sup> Lot.**

Vingt-quatre ares quarante-  
deux centièmes, situés aux Vi-  
gueaux, même commune, join-  
gnant au nord la terre du sieur  
Rangeard, Charles, au levant  
celle de la veuve Langlois et  
celle du sieur Marcheteau, au  
midi le chemin du Roy et au  
couchant la terre du sieur  
Bancheureau et celles de plu-  
sieurs autres.

Mise à prix : huit cents  
francs, ci. 800

**4<sup>e</sup> Lot.**

Dix ares quatre-vingt cen-  
tières de terre, situés derrière  
Chauteaup, même commune,  
joignant au levant la terre du  
sieur Profit, André, au cou-  
chant celle du sieur Roger,  
Joseph, au nord un chemin  
d'exploitation, au midi la terre  
des héritiers de Chevalier-  
Lesse.

Mise à prix : quatre cents  
francs, ci. 400

**5<sup>e</sup> Lot.**

Sept ares cinquante-sept  
centièmes de terre, situés aux  
Grandes-Varannes, même com-  
mune, joignant au levant la  
terre du sieur Anger, Pierre,  
au couchant celle du sieur Ré-  
péquier et au midi celle du  
sieur Rangeard, André.

Mise à prix : cent vingt  
francs, ci. 120

**6<sup>e</sup> Lot.**

Dix-neuf ares vingt-trois  
centièmes de terre, situés aux  
Ardilliers, joignant au midi la  
terre du sieur Champeneau, au  
nord celle du sieur Chevalier,  
René, au levant la route du  
Vaudelnay au Puy-Notre-Dame,  
au couchant la terre du sieur  
Bancheureau.

Mise à prix : douze cents  
francs, ci. 1.200

**7<sup>e</sup> Lot.**

Trois ares quarante-sept  
centièmes de terre, situés au  
Champ-Beaaron, même com-  
mune, joignant au nord la  
terre du sieur Rangeard, Jean,  
au midi celle du sieur Bou-  
gouin, au levant celle du sieur  
Piau et au couchant le sieur  
Geay.

Mise à prix : cent francs, ci. 100

**8<sup>e</sup> Lot.**

Quatre ares de terre, situés  
au Champ-Beaaron, même  
commune, joignant au nord le  
chemin du Chillouet, au cou-  
chant la terre du sieur Gas-  
siau, au midi le sieur Ran-

geard, au levant celle du sieur  
Dalleoçon.

Mise à prix : cent francs, ci. 100

**9<sup>e</sup> Lot.**

Sept ares dix centièmes de  
terre, situés au canton de  
Forte, même commune, join-  
gnant au nord la terre de la  
dame Boudier, au midi celle du  
sieur Malécot.

Mise à prix : cents francs, ci. 100

**10<sup>e</sup> Lot.**

Vingt-trois ares trente cen-  
tièmes de pré, situés au Pâtis,  
même commune, joignant au  
couchant le pré du sieur  
Champeneau, au levant celui  
du sieur Pain, au nord celui  
du sieur Chevalier.

Mise à prix : cinq cents  
francs, ci. 500

**11<sup>e</sup> Lot.**

Deux ares vingt centièmes de  
jardin, situés au bourg de la  
commune du Vaudelnay, join-  
gnant au midi la veuve Lan-  
glois, au levant le sieur Pou-  
pard, au couchant le sieur  
Fournée.

Mise à prix : cent francs, ci. 100

**12<sup>e</sup> Lot.**

Neuf ares de terre, situés  
aux Voies-Chèvres, même com-  
mune, joignant au couchant un  
chemin, au nord la terre du  
sieur Sancier et au levant celle  
du sieur Chataigner.

Mise à prix : cent francs, ci. 100

**13<sup>e</sup> Lot.**

Deux ares quarante-sept  
centièmes de terre, même com-  
mune, joignant au levant la  
terre du sieur Sancier, au nord  
celle du sieur Rangeard, au  
midi celle du sieur Beaumont.

Mise à prix : vingt francs, ci. 20

**14<sup>e</sup> Lot.**

Deux ares soixante-quinze  
centièmes de terre, au même  
lieu, joignant au levant un  
chemin, au midi la terre du  
sieur Goupil, au nord celle du  
sieur Brétonneau.

Mise à prix : vingt francs, ci. 20

**15<sup>e</sup> Lot.**

Deux ares trente-huit cen-  
tièmes de terre, situés au Per-  
raoche, joignant au midi la  
terre du sieur Robinet, au le-  
vant celle du sieur Langlois,  
au nord celle du sieur Rabier.

Mise à prix : vingt francs, ci. 20

**16<sup>e</sup> Lot.**

Sept ares quarante-six cen-  
tièmes de terre, au même lieu,  
joignant au midi la terre du  
sieur Sancier, au couchant  
celle du sieur Rangeard, au  
levant celle du sieur Robinet.

Mise à prix : cinquante  
francs, ci. 50

**17<sup>e</sup> Lot.**

Neuf ares cinquante centi-  
èmes de terre, aux Bournaix,  
joignant au midi Mariet, au  
couchant un chemin, au levant  
Abellard.

Mise à prix : cent francs, ci. 100

**18<sup>e</sup> Lot.**

Trois ares soixante-dix cen-

tières de terre, sis au même  
lieu, joignant au nord Cholet,  
au levant le sieur Marchais, au  
midi le sieur Poulet.

Mise à prix : vingt francs, ci. 20

**19<sup>e</sup> Lot.**

Quarante ares de vigne, si-  
tués dans le Martineau, même  
commune, joignant au cou-  
chant le sieur Champeneau,  
au nord le chemin et au le-  
vant le sieur Gallais.

Mise à prix : neuf cents  
francs, ci. 900

**20<sup>e</sup> Lot.**

Treize ares de terre, à la  
Croix-Miolet, même commune,  
joignant au midi le sieur Billy,  
au levant le sieur Chevalier et  
au nord le sieur Langlois.

Mise à prix : trois cents  
francs, ci. 300

Total des mises à prix : cinq  
mille quatre cents francs, ci. 5.400

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué  
à Saumur, 42, rue du Marché-  
Noir, poursuivant la vente ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à  
Montreuil-Bellay, rédacteur et  
dépositaire du cahier des char-  
ges.

Pour extrait dressé par l'avoué  
soussigné conformément aux prescrip-  
tions du Code de procédure civile.  
Saumur, le vingt-six août mil huit  
cent quatre-vingt-sept.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le  
mil huit cent quatre-vingt-sept,  
folio case . Reçu un franc  
quatre-vingt-huit centimes, décimes  
compris.

Signé : L. PALUSTAR.

**Offres et Demandes**

UN MÉNAGE demande place, le  
mari comme cocher et jardinier, la  
femme comme cuisinière.

On accepterait des places séparées.  
S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant  
soigner les animaux et faire le service  
de femme de basse-cour.  
S'adresser au bureau du journal.

**DENTS**

SANS PALAIS NI CROCHETS

## Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

**68, QUAI DE LIMOGES**

**SAUMUR**

Extraction, Aurification-Prix modéré.

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS					
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir
Saumur(ort.)	2 03	6 53	8 31	»	1 38
Saumur(état.)	»	6 50	8 31	10 37	»
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 44	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 53	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 03	11 11	»
Montreuil(a.)	2 31	7 39	9 19	11 15	2 06
(départ.)	2 34	7 39	»	11 24	2 08
Thouars	2 53	8 41	»	11 57	2 27
Loudun	»	8 10	»	»	2 52
Poitiers	»	10 33	»	»	5 28

SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ				
STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ort.)	8 16	»	»	8 34
Saumur(état.)	8 31	4 13	»	8 30
Nantilly	8 37	4 20	»	8 43
Montreuil(a.)	9 19	4 55	»	9 08
(départ.)	9 29	»	»	9 20
le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31
Baugé	9 50	5 20	5 44	9 43
Doué	9 57	5 27	6 21	9 51

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ort.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42
Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54
Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03
Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14
NoyantMéon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38
Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45

ANGERS - SAUMUR - TOURS						
STATIONS	Direc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 43	6 13
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36
Saumur(a.)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42

SAUMUR - BOURGUEILL		
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48
Port-Boulet	8 56	3 10
Bourgueill	9 07	3 23

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON				
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir
Saumur	7 46	9 26	4 31	»
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	»
Chinon	9 04	12 50	7 14	»

TOURS - SAUMUR - ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Direc. mixte soir
Tours	1 23	5 17	7 15	11 33	2 05	5 25
Langeais	2 09	5 45	7 43	12 13	2 49	6 08
Port-Boulet	2 37	6 23	8 29	12 46	3 09	6 43
Varennes	»	6 35	8 51	12 57	»	6 54
Saumur(a.)	2 54	6 48	9 04	1 08	3 24	7 06
(départ.)	3 03	6 55	9 12	1 13	3 29	7 12
St-Martin	»	7 09	9 26	1 25	»	7 25
St-Clément	»	7 16	9 33	1 31	»	7 32
Les Rosiers	»	7 24	9 41	1 38	»	7 39
La Ménitrie	3 28	7 35	9 52	1 48	3 52	7 48
Angers	3 57	8 24	10 41	2 30	4 17	8 32